

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00753 Numéro SIREN : 850 408 279 Nom ou dénomination : A.C.R. LAROCHE
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2024 sous le numéro de dépôt 3922

A.C.R. LAROCHE
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : Rue Arrouet
49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE
850 408 279 RCS ANGERS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 MARS 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 10 889,01 euros en totalité au compte "autres réserves".

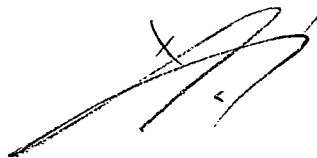
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos	Dividendes distribués	Montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 %	Montant des dividendes non éligibles à l'abattement de 40 %
30.09.2022	-	-	-
30.09.2021	-	-	-
30.09.2020	3 000,00 €	3 000,00 €	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 mars 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**



soveco

proches & réactifs

SARL A.C.R LAROCHE

Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment

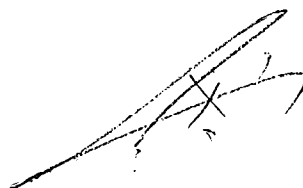
rue d'Arrouet

49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

COMPTES ANNUELS

du 01/10/2022 au 30/09/2023

Copie certifiée conforme



Philippe CAMPORA

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Claire CHABAULT
Christophe CHARY
William CAILLEAU

CHARGÉS DE MISSION

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION D'ANGERS
ET SUR LA LISTE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRÈS LA COUR D'APPEL D'ANGERS
SARL AU CAPITAL DE 2 000 000 € - R.C.S. ANGERS 067 200 964
31, boulevard Copernic CS 80128 - 49101 ANGERS 2 - Tél. 02 41 31 15 31 - Fax 02 41 31 15 47
E-Mail : soveco@soveco.experts-comptables.fr

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	20	20		
Fonds commercial	9 980		9 980	9 980
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	49 388	19 706	29 682	22 513
Autres immobilisations corporelles	193 498	49 984	143 514	96 879
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	4 368		4 368	3 552
Autres immobilisations financières	135		135	135
ACTIF IMMOBILISE	257 389	69 710	187 679	133 059
Stocks				
Matières premières et autres approv.	8 970		8 970	8 058
Créances				
Clients et comptes rattachés	99 337		99 337	107 381
Autres créances	8 954		8 954	6 973
Divers				
Disponibilités	46 074		46 074	104 161
Charges constatées d'avance	9 787		9 787	10 202
ACTIF CIRCULANT	173 122		173 122	236 775
TOTAL ACTIF	430 511	69 710	360 801	369 834

	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
Capital social ou individuel	30 000	30 000
Réserve légale	3 000	3 000
Autres réserves	109 797	69 373
Résultat de l'exercice	10 889	40 423
Subventions d'investissement	1 845	2 102
CAPITAUX PROPRES	155 531	144 898
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
- Emprunts	94 474	115 866
Emprunts et dettes financières		
- Associés	2 550	3 300
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 105	46 579
Dettes fiscales et sociales	58 141	59 190
DETTES	205 270	224 936
TOTAL PASSIF	360 801	369 834

ANNEXE

Désignation de la société : SARL A.C.R LAROCHE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 360 801 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 10 889 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/11/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis selon l'arrêté du 8 septembre 2014 portant homologation du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 et modifié par les règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, n°2016-07 du 4 novembre 2016, n°2018-01 du 20 avril 2018 et n°2018-02 du 06 juillet 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations techniques : 1 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 4 ans
- * Matériel de transport : 1 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 3 ans
- * Matériel informatique : 1 à 3 ans
- * Mobilier : 1 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Fonds commercial	9 980			9 980
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	20			20
Immobilisations incorporelles	10 000			10 000
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	40 136	15 148	5 896	49 388
- Installations générales, agencements aménagements divers	975			975
- Matériel de transport	126 514	65 326	2 883	188 958
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 565			3 565
Immobilisations corporelles	171 190	80 474	8 778	242 886
- Participations évaluées par mise en				
- Autres titres immobilisés	3 552	816		4 368
- Prêts et autres immobilisations financières	135			135
Immobilisations financières	3 687	816		4 503
ACTIF IMMOBILISE	184 877	81 290	8 778	257 389

Immobilisations incorporelles**Fonds commercial**

	30/09/2023
Éléments achetés	9 980
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	9 980

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	20			20
Immobilisations incorporelles	20			20
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 622	7 869	5 785	19 706
- Installations générales, agencements aménagements divers	862	113		975
- Matériel de transport	29 748	18 578	2 883	45 444
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 565			3 565
Immobilisations corporelles	51 798	26 560	8 668	69 690
ACTIF IMMOBILISE	51 818	26 560	8 668	69 710

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 118 213 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	135		135
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	99 337	99 337	
Autres	8 954	8 954	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 787	9 787	
Total	118 213	118 078	135
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	100
Total	100

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 30 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 300,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	300,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	300,00

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 205 270 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	94 474	42 536	51 938	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 105	50 105		
Dettes fiscales et sociales	58 141	58 141		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 550	2 550		
Produits constatés d'avance				
Total	205 270	153 333	51 938	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	51 392			
(**) Dont envers les associés	2 550			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 550 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	8 194
Personnel - autres charges à payer	4 642
Charges sociales - charges à payer	1 306
Etat - autres charges à payer	207
Total	14 349

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	9 787		
Total	9 787		

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du FDC en garantie du prêt CA(reprise du FDC) dont le capital restant dû est de :	19 950
Autres engagements donnés	19 950
Total	19 950
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Garantie BPI France sur le prêt CA (reprise du FDC) à hauteur de 50% du capital restant dû :	9 975
Autres engagements reçus	9 975
Total	9 975
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	